



CONSEIL MUNICIPAL
3 mars 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la ville de Duparquet, le 3 mars 2020 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant et Conseiller no.5
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire suppléant, Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.195-2020 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



VILLE DE DUPARQUET
Séance régulière
Mardi 3 mars 2020 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX du 14 janvier 2020 & du 3 février 2020

4. CORRESPONDANCE INFORMELLE ET DÉCISIONNELLE

- 4.1 Relais pour la vie / avoir une équipe représentant la Ville de Duparquet
- 4.2 Commission Scolaire Du Lac Abitibi
- 4.3 Formulaire déclaration des intérêts pécuniaires

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de février 2020

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Politique de soutien aux projets structurants - (MRCAO- prog. subvention)
- 6.2 Aide financière au Fonds AgriEsprits (don)
- 6.3 Désignation d'un élu : Municipalité Amie des Aînés (MADA)
- 6.4 Inscription Forum 2020 Les Aînés (complément prog. MADA)
- 6.5 Désignation d'un élu : Représentant sur le conseil OMH
- 6.6 Libération finale pour Galarneau Entrepreneur Général inc.
- 6.7 Dan Extermination
- 6.8 Hydro-Québec - Connexion lampadaire à la halte routière
- 6.9 Société Canadienne du Cancer / avril mois de la jonquille
- 6.10 Annulation d'intérêt (dû au délai postal)
- 6.11 Comité des Loisirs – Cueillette de bouteilles
- 6.12 Fondation Canadienne du Rein (autorisation pour porte à porte)
- 6.13 Programme de subvention pour station de lavage bateau
- 6.14 Rapport annuel d'activités incendies 2019
- 6.15 Serres de Gallichan

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Adoption du Règlement 03-2019 modifiant le règlement de lotissement 232 et le règlement de zonage 233

8. LOISIRS

Calendrier des événements en mars / Fête d'hiver le 14 mars 2020

9. URBANISME

10. SUIVI

11. PAROLE AU PUBLIC

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Rés.196-2020

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2020

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont fait la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2020.

Rés.197-2020

3.2 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2020

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont fait la lecture et, sur proposition du conseiller M. Sylvain Audet secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2020.

4. CORRESPONDANCE INFORMELLE ET DÉCISIONNELLE

4.1 RELAIS POUR LA VIE / ÉQUIPE DUPARQUET

Nous aviserons les citoyens via message Facebook afin de recueillir les noms des personnes intéressées à faire partie d'une équipe portant le nom Ville de Duparquet (10 personnes requises et recherche de commandites pour la MARCHÉ RELAIS POUR LA VIE 2020).

4.2 COMMISSION SCOLAIRE DU LAC ABITIBI

Conformément aux dispositions de la LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE et à des fins de consultation, voici le dépôt des documents suivants :

1. Liste des écoles et des centres, année scolaire 2020-2021;
2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023;
3. Actes d'établissements des écoles et des centres, année scolaire 2020 -2021;

Toutes réactions auprès de la commission scolaire seront acceptées jusqu'au 28 avril 2020.

4.3 FORMULAIRE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En vertu de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS dans les municipalités, les conseillers ont déposé devant le conseil, une déclaration des intérêts pécuniaires, à la séance régulière du 3 mars 2020.

Rés.198-2020

5. FINANCES

5.1. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2020;

Proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de février 2020 :

Le montant des comptes à payer :	36 175,59\$
Le montant des salaires :	20 092,59\$
Les prélèvements autorisés :	11 852,29\$

6 AFFAIRES COURANTES

Rés.199-2020

6.1 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – DÉPÔT DE PROJET

CONSIDÉRANT les sommes rendues disponibles au Fonds de Développement des Territoires et la possibilité pour la municipalité de déposer un projet à la Politique de Soutien aux Projets Structurants pour améliorer les milieux de vie pour un montant de 20 000\$;

CONSIDÉRANT la date limite du 18 mars 2020 pour déposer le projet à la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT la date limite du 31 mars 2021 pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet, appuyé par le conseiller M. Denis Blais et il est unanimement résolu de déposer le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest :

1. Resurfacer le terrain de tennis et changer les filets des 2 cours de tennis.

D'AUTORISER la directrice générale, Chantal Poirier, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Rés.200-2020

6.2 AIDE FINANCIÈRE AU Fonds AgriEsprits

Considérant qu'il est possible de faire un demande d'aide financière au Fonds AgriEsprits du **1er au 31 mars 2020**;

Considérant que les projets admissibles pourraient bénéficier d'un don d'une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$;

Considérant que le type de projets admissibles touche les projets de développement durable;

Considérant que le projet touche une infrastructure "rassembleuse";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de déposer le projet suivant:

1. Réparation de la de toiture du centre communautaire de la ville de Duparquet

6.3 Désignation d'un élu : Municipalité Amie des Aînés (MADA) **Point reporté**

Rés.201-2020

6.4 INSCRIPTION FORUM 2020

Considérant que le forum cadre bien avec la mise à jour de la Politique Familiale et de la Municipalité Amie des Aînés MADA qui s'amorcera bientôt;

Considérant que le coût est de 25\$ par personne pour la journée incluant le diner;

Sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu est accepter d'assumer les frais pour 2 représentants de la ville.

Rés.202-2020

6.5 DÉSIGNATION D'UN ÉLU : OMH

Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu de nommer M. Jacques Ricard, maire suppléant, représentant de la ville de Duparquet sur le conseil d'administration de l'OMH.

Rés.203-2020

6.6 LIBÉRATION FINALE POUR GALARNEAU ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

Considérant que nous avons reçu le certificat de réception définitive des ouvrages par la firme SNC-LAVALIN, pour **le projet 652098-000-41CT-0002_0** réalisé à Duparquet pour des travaux de voirie et d'égouts domestiques rues/avenues des Pionniers, du Coteau, des Saules, St-Albert, et Laurier;

Considérant qu'il s'agit d'une libération de la retenue contractuelle (5% de retenue) au montant de 13 393,76\$, validé et confirmé par SNC Lavalin ;

Considérant que nous avons les attestations de conformités de la CNESST et de la CCQ;

Sur proposition du conseiller M. Sylvain Audet, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'effectuer le paiement no 2 au montant de 13 393.76\$, taxes incluses, à l'entrepreneur Galarneau Entrepreneur Général inc.

Rés.204-2020

6.7 DAN EXTERMINATION

Sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Dan Extermination au montant de 450\$ avant taxes pour traitement de mouches pollénies intérieur et extérieur à l'édifice de l'Hôtel de Ville.

6.8 HYDRO-QC : CONNEXION LAMPADAIRE HALTE ROUTIÈRE

Nous avons reçu les soumissions d'Hydro-Québec, trois opportunités s'offrent à nous :

1. Relocalisation du lampadaire (845\$ avant taxes);
2. Conserver le lampadaire dans la halte routière et effectuer le branchement (2 046\$ avant taxes);
3. Évaluer l'option d'un système solaire.

Le conseil recommande de vérifier l'option d'un système solaire afin de conserver l'emplacement du lampadaire à la halte routière.

Rés.205-2020

6.9 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société Canadienne du Cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société Canadienne du Cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société Canadienne du Cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE, PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Solange Gamache, **APPUYÉ PAR** la conseillère Mme Marlène Doroftei **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUPARQUET ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société Canadienne du Cancer.

Rés.206-2020

6.10 ANNULATION D'INTÉRÊT

Sur proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'accepter l'annulation des frais d'intérêt au montant de 4.95\$ au matricule 2574 20 7455 0 000 000, puisqu'il s'agit essentiellement d'un délai relié à la poste, entre le moment où le montant au dossier a été dit et le moment où le chèque est arrivé par le courrier.

Rés.207-2020

6.11 COMITÉ DES LOISIRS DE DUPARQUET

Attendu que les membres du Comité des Loisirs de Duparquet recherchent diverses sources de financement pour l'implantation d'un projet jeux d'eau pour les enfants dans la ville de Duparquet en 2021 ou 2022;

Attendu que tous les dons amassés sont au profit de la réalisation de ce projet jeux d'eau;

Les membres du comité demandent l'autorisation aux conseillers :

1. De faire quelques cueillettes de bouteilles et canettes durant l'année;
2. De prendre entente avec les citoyens pour le ramassage périodique des bouteilles & canettes à leur domicile.

Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'accepter les demandes, 1 et 2, au profit de la réalisation du projet jeux d'eau dans la ville de Duparquet.

Rés.208-2020

6.12 FONDATION CANADIENNE DU REIN / AUTORISATION PORTE-À - PORTE

Attendu que la Fondation Canadienne du Rein, section Abitibi-Témiscamingue tiendra sa campagne de financement du 5 avril au 15 mai 2020 sur le territoire de l'Abitibi-Ouest;

Attendu que la campagne de porte-à-porte s'échelonnera sur une période d'un peu plus d'un mois;

Attendu qu'il s'agit principalement du seul moyen de financement de la Fondation en Abitibi-Ouest;

Sur proposition du conseiller M. Sylvain Audet, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'autoriser le porte-à-porte sur le territoire de la Ville de Duparquet.

Rés.209-2020

6.13 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR STATION DE LAVAGE DE BATEAUX

Sur proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'autoriser l'agente communautaire à monter un dossier pour l'obtention d'une subvention pour une station de lavage de bateaux pour le lac Duparquet.

Rés.210-2020

6.14 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIES 2019

Sur proposition du conseiller Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel d'activités incendies 2019 du service de pompier de Duparquet.

Rés.211-2020

6.15 SOUMISSION SERRES DE GALLICHAN

Sur proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'accepter la

soumission des Serres de Gallichan pour l'année 2020 au montant de 1730\$ avant taxes pour les 10 pots de fleurs.

7. RÈGLEMENTS

Rés.212-2020

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-2019

RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 232 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 233

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a adopté le règlement de lotissement numéro 232, le 10 mars 2011;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a adopté le règlement de zonage numéro 233 le 8 juillet 1985;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet est régie par la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 233 ne peut être modifié que par règlement conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE la route 388 est soumise à des normes de lotissement particulières ;

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Duparquet désire faire quelques ajustements au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet juge opportun d'autoriser l'usage résidentiel et semi-industriel sur une partie de la zone 602.

ATTENDU QUE le premier projet du présent règlement a été présenté et déposé lors de la séance du 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE un avis de motion est donné par la conseillère Mme Solange Gamache le 3 septembre 2019 afin de modifier le règlement de zonage no 232 et le règlement de lotissement no 233;

ATTENDU QUE le 3 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le **premier projet de règlement portant le numéro 03-2019**: « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 232 et le règlement de zonage numéro 233 ».

ATTENDU QUE une assemblée de consultation publique s'est tenue le mardi 3 décembre 2019 à 18h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 86 rue Principale, Duparquet.

ATTENDU QUE le 3 décembre 2019, à la séance régulière du conseil, le conseil municipal a adopté le **deuxième projet de règlement portant le numéro 03-2019**: « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 232 et le règlement de zonage numéro 233 ».

ATTENDU QUE un avis annonçant le **droit de signer une demande d'approbation référendaire** concernant le second projet de règlement no.03-2019 a été diffusé le 14 février et qu'il se terminait au plus tard le 27 février 2020 à 16h30.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement portant le numéro 03-2019: « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 232 et le règlement de zonage numéro 233 » tel que présenté au conseil municipal ce 3 mars 2020.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 2.5.4 du règlement de lotissement numéro 232 est créé et est constitué du texte suivant :

2.5.4 LIMITATION DES ACCÈS DANS CERTAINS CORRIDORS ROUTIERS

La largeur minimale d'un terrain mesuré à la ligne avant doit être de 80 mètres (262.5 pieds) pour un terrain contigu à la route 393 et la route 388.

Article 2

L'article 4.5.1.2.1 du règlement de zonage numéro 233 est créé et est constitué du texte suivant :

ZONE 111

Seuls sont permis les usages résidentiels et semi-industriels liés aux entreprises de transport et à l'entretien du réseau routier.

Article 3

La zone « Mixte no 111 » est créée au plan de zonage, secteur rural, accompagnant le règlement de zonage no 233 de la Ville de Duparquet et de façon à inclure:

- À partir de la zone 602, une bande de 60 mètres de profondeur le long de la route 388, du côté sud, sur une longueur de 500 mètres à partir du chemin Mercier vers la droite et de 500 mètres à partir du chemin Mercier vers la gauche le tout tel qu'apparaissant au plan présenté à l'annexe « A » du présent règlement.

Article 4

La zone 111 est ajoutée aux grilles de spécifications du règlement de zonage afin de permettre des usages résidentiels de basses densités et certains usages semi-industriels. Le tout tel qu'apparaissant à la grille présentée à l'annexe « B » du présent règlement.

Article 5

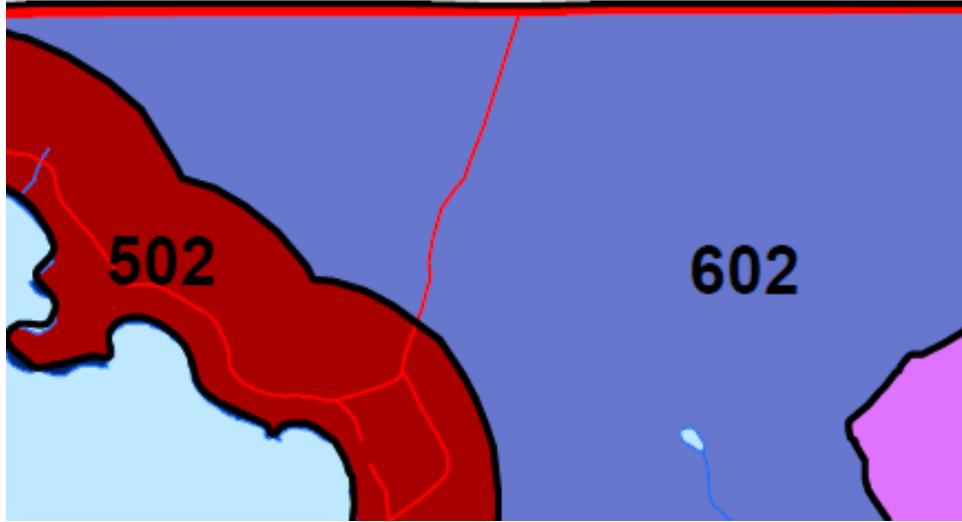
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jacques Ricard,
Maire Suppléant

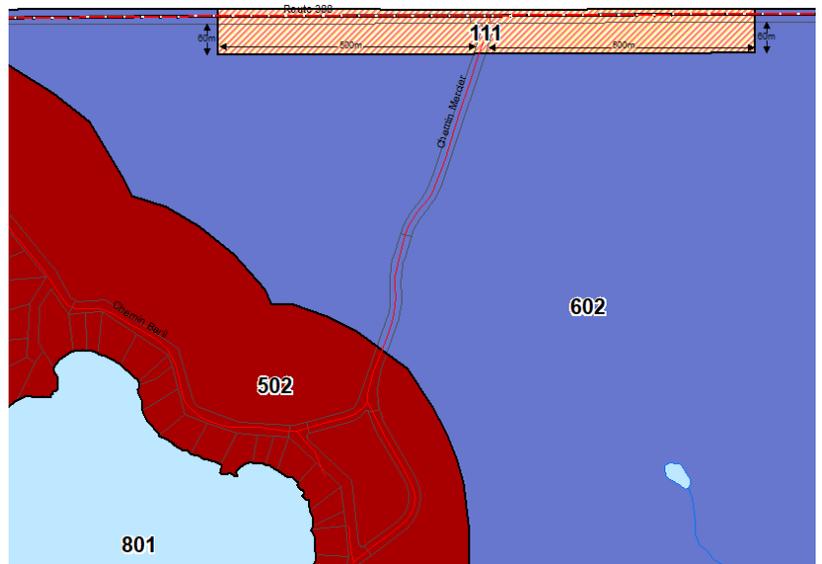
Chantal Poirier,
Directrice générale

ANNEXE A : PLAN DE ZONAGE

Avant le règlement no 03-2019



Après le règlement no 03-2019



ANNEXE B : GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 111

	111
Habitations :	
· Unifamiliales isolées	X
· Unifamiliales jumelées	
· Unifamiliales en rangée	
· Bi-familiales	X
· Multifamiliales	
· Maisons mobiles	X
· Résidences saisonnières	
· Garage de bois en longueur	
· Camps de chasse	
Commerces :	
· Bureaux	
· Services	
· Hôtellerie	
Hôtel	
Restaurants	
Bars	
· Dépanneurs	
· Vente au détail	
· Axés sur l'automobile	
Poste d'essence	
Garage de réparation	
· Commerce de gros	
· Semi-industriel	X
Industries légères	
· Récréations commerciales	
Intérieur	
Extérieur	
· Pourvoyeurs	
Public et semi-public :	
· Voisinage	
· Communauté	
Cimetière	
· Parc et espace vert	
· Utilités	
Aqueduc	
Égout	
Industries :	
· Générales	
· Extraction	
· Sablière	
Ruraux (forestiers) :	
· Travaux sylvicoles	
· Exploitation forestières	
Usage commerciaux	
article 459 :	
Dominance :	
· Hauteur maximale bâtiment accessoire	
· Hauteur maximale en étages	2
· Marge de recul avant	5

8. LOISIRS

L'activité à retenir pour le mois de mars :
La Fête d'hiver, samedi 14 mars 2020.

9. URBANISME

10. SUIVI

Présentation de la lettre postée au Club Nautique Kanasuta et résumé de la présentation de M.Julien Rivard auprès de certains riverains. La présentation a eu lieu le jeudi 13 février 2020, à l'Hôtel de Ville.

Dépôt du programme de subvention MEENS pour le projet jeux d'eau.

11. PAROLE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.213-2020

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Dorofteil, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h30.

